



REGLEMENT PARTICULIER

27° COURSE DE COTE REGIONALE DE LA MEMBROLLE-FONDETTES

L'Association Sportive Automobile **ASA PERCHE VAL DE LOIRE** organise les **02 et 03 mai 2026** en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'**Ecurie 41** organisateur technique, sous le patronage de la **Fédération Française de Sport Automobile**, une compétition automobile dénommée :

27^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE LA MEMBROLLE-FONDETTES

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la montagne FFSA 2026 coefficient 1 ;
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire 2026 ;
- Le Challenge de l'ASA ACO Perche Val de Loire 2026 ;
- Le Championnat des Courses de Côtes ACO 2026 ;
- Le Challenge des pilotes de l'Ecurie 41 2026 ;

Le présent règlement a été approuvé et enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire sous le Visa n° LSAC-VDL en date du 05/01/2026 , et le Permis organisation FFSA n° 46 en date du 05/01/2026

Organisateur technique

Nom : **ECURIE 41**

Adresse : 12, Route de Mur, 41230 Lassay sur Croisne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. GUILLIER Gilles	Licence n°2504-1507
Commissaire Sportif	M. PERRIER J-Christophe	Licence n°4884-1507
Commissaire Sportif	M. COULON Thierry	Licence n°4577-1201
Directeur de Course	M. ROGER Jean Luc	Licence n°1030-1507
Directeur de Course Adjoint	M. FAYAT Yohan	Licence n°47522-1507
Commissaire Technique Responsable	M. DESBAIT Patrick	Licence n°9740-1503
Commissaire Technique	M. TOURLOURAT Claude	Licence n°8826-1504
Commissaire Technique	M. MAIRE Franky	Licence n°50428-1507
Médecin responsable	M. GODCHAUX Sylvain	Licence n°204570-1412
Chargé de la mise en place des moyens	M. BARBOUX Hervé	Licence n°54816-1507
Chargé des relations avec les concurrents	M. CERISIER Patrick	Licence n°189022-1205
Chargé des Commissaires de route	M. Michel BAUD	Licence n°23696-1507
Chronométrateur	M. VALLEE Cyril	Licence n°123878-1201
Chronométrateur	M. CHEVESSIER Benoit	Licence n°308406-1507

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 28 avril 2026, à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 30 avril 2026 .

Vérifications administratives :

Le samedi 02mai 2026, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le dimanche 03mai 2026, sur demande motivée, de 07h30 à 08h00.

Vérifications techniques :

Le samedi 02mai2026, de 10h30 à 12h00et de 14h00 à 18h15

Le dimanche 03mai sur demande motivée, de 07h45 à 8h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le dimanche03mai2026, à 08h45.

Briefing des commissaires le dimanche 03mai 2026, à 08h00, au départ de la côte.

Essais non chronométrés le samedi 02mai, de15h30 à 18h30.

Essais non chronométrés le dimanche 03 mai, de 08h15 à 9h00**réservés aux pilotes non présents lors des essais libres du samedi 02 mai 2026.**

Essais chronométrés le dimanche, 03 mai 2026 de 09h05 à 10h30.

Briefing des pilotes sous forme écrite, distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 03mai2026, à 10h45.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 03mai 2026 à partir de 11h00 ;
- 2^{ème} montée le dimanche 03mai 2026 à partir de 14h00 ;
- 3^{ème} montée le dimanche 03mai 2026 à l'issue de la deuxième manche ;
- 4^{ème} montée le dimanche 03mai 2026 à l'issue de la troisième manche si le temps le permet.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium/ remise des prix le 03mai 2026, 30 minutes minimum après l'affichage des résultats définitifs.

Les concurrents pourront venir à la remise des prix qui aura lieu sur la ligne de départ.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

1^o Réunion : le samedi 02mai 2024, à 15h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

Le samedi 02 mai 2026, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le dimanche 03 mai 202, sur demande motivée, de 07h30 à 08h00.

Vérifications techniques :

Le samedi 02 mai 2026, de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h15

Le dimanche 03 mai sur demande motivée, de 07h45 à 08h15.

Vérifications nécessitant un démontage : elles seront effectuées au garage Renault Berthault automobiles,77, rue nationale, 37390 La Membrolle sur Choisisle.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 70 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures : un contrôle pourra avoir lieu les 02 et 03 mai 2026.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Aucune

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms 2026.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement aux adresses suivantes :

- **ECURIE 41 ,12 Route de Mur – 41230 Lassay sur Croisne** - Tél.: 0686165254
- Mail : herve.barboux@orange.fr jusqu'au 27 Avril à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 140 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et à 300€ pour ceux refusant la publicité.

Une remise de 20€ sera accordée aux membres de l'Ecurie 41 à jour de leur cotisation 2026 sur présentation de leur carte aux vérifications administratives.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement, chèque établit à l'ordre ECURIE 41.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : L'organisateur remboursera les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre, mail, 48H avant les vérifications administratives. La retenue sera de 50 % si ce délai de prévenance n'est pas respecté.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 maximum.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte 2026.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte 2026.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2026.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2026.

Fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de La Membrolle-Fondettes a le parcours suivant :

Départ : commune de La Membrolle sur Membrollesur choisille sur la D76.

Arrivée : commune de Fondette sur la D76.

La course se déroulera en 3 montées et une quatrième si possible.

Pente moyenne : 3 %

Longueur du parcours : 1600 m

Le parc de départ sera situé sur la D76.

Le parc d'arrivée sera situé sur la D76.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des courses de côte 2026.

Modalités de retour au départ : les voitures reviendront au départ par la route de course, accompagnées par la voiture du Directeur de course.

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera sur la D76.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : 100 m avant la ligne de départ.

Les concurrents devront se ranger en fil d'attente, dans la zone prévue, au plus tard 10 mn avant leur heure de départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents est dans le centre de la commune de La Membrolle sur Choissille, tous groupes confondus.

Le parc concurrents est accessible à partir de 14h00, le vendredi 01 mai 2026.

Les remorques devront être garées à l'intérieur du parc.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés sera situé à l'intérieur des parcs concurrents.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés à l'entrée du parc concurrents et près du PC, pendant les vérifications, les essais, la course et pendant le délai de réclamation après arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au PC.

Téléphone de permanence : 06 86 16 52 54

Centre de secours le plus proche : NORD AGGLO , 90 avenue de l'Europe, 37100 Tours, téléphone 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing des pilotes sera écrit et distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

Le briefing des commissaires se tiendra le dimanche 03 mai 2026, à 08H00 au départ de la course.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2026.

Procédure de départ : aux feux.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.
Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2026.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure des montées de course.

En cas d'ex-æquo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées.

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A) ;
- un classement général pour les voitures de Production (série B) ;
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues) ;
- Un classement général féminin ;
- Un classement inter écuries sur 5 pilotes ;

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes

SCRATCH Série A	1er	1
	2ème	1
	3ème	1
SCRATCH Série B	1er	1
	2ème	1
	3ème	1
CLASSES	1er	1
FEMININ	1ère	1
INTER ECURIES	1er	1
RADIO		1
COMMISSAIRES		1

La remise des prix se déroulera le dimanche 03 mai 2026 à l'issue de l'affichage des résultats définitifs.
Elle aura lieu sur la ligne de départ.